

## AVIS DE MARCHE MARCHE DE TRAVAUX

### 1 – Identification de la consultation

#### MARCHE 2025-07

#### REPLACEMENT DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET INSTALLATION DE SYSTEMES DE SONORISATION DE SECURITE - BATIMENTS D, L, R, S - CAMPUS VILLEJEAN

### 2 – Objet

Le présent marché a pour objet le remplacement des Systèmes de Sécurité Incendie et l'installation de Systèmes de Sonorisation de Sécurité des Bâtiments D, L, R et S sur le Campus Villejean.

Codes CPV	Libellés CPV
45233292-2	Installation de dispositifs de sécurité
45312100-8	Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie
45343000-3	Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies

### 3 – Caractéristiques

#### 3.1 – Procédure et technique d'achat retenues

Procédure adaptée ouverte : Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique

Marché ordinaire sans technique d'achat au sens de l'article L2125-1 du CCP.

#### 3.2 – Allotissement

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile.

#### 3.3 – Tranches

Cette opération de travaux sera décomposée en une tranche ferme et trois tranches optionnelles :

Tranche	Périmètre concerné	Mission
<b>Tranche ferme</b>	Travaux bâtiment R + tirage des fibres vers PC sécurité	Remplacement SSI et installation SSS bâtiment R + tirage réseau fibre de l'ensemble des bâtiments (R/L/D/S) vers PC sécurité
1 <sup>ère</sup> tranche optionnelle	Travaux bâtiment L	Remplacement SSI et installation SSS
2 <sup>ème</sup> tranche optionnelle	Travaux bâtiment D	Remplacement SSI et Installation SSS
3 <sup>ème</sup> tranche optionnelle	Travaux bâtiment S	Remplacement SSI et installation SSS

#### 3.4 – PSE

##### 3.4.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

### 3.4.2 – PSE facultatives

Sans objet.

## 3.5 – Variantes

### 3.5.1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

### 3.5.2 – Variantes facultatives à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

### 3.5.3 – Variantes à l'initiative du candidat

Non autorisées.

## 3.6 – Durée du marché

Les délais d'exécution sont indiqués à l'ATTRI1.

## 3.7 – Lieux d'exécution

Les matériels seront livrés et les prestations exécutées à l'adresse suivante :

Université Rennes 2  
**Campus Villejean**  
Place du Recteur Henri Le Moal  
35043 Rennes cedex

## 3.8 – Visite des lieux

En établissant leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance du site et des conditions dans lesquelles ils devront exécuter les travaux.

### 3.8.1 – Visite obligatoire

La visite des lieux est obligatoire.

### 3.8.2 – Visite facultative

Sans objet.

### 3.8.3 – Calendrier des visites

Les visites seront communes à plusieurs candidats et s'effectueront dans les conditions suivantes :

Dates	Lieu de rdv	Horaires	
		Matin	Après-midi
Vendredi 21/03	Campus Villejean Bâtiment P Accueil	09h à 12h	/
Mercredi 26/03		09h à 12h	13h à 16h
Mardi 01/04		09h à 12h	/
Jeudi 03/04		09h à 12h	13h à 16h
Lundi 07/04		09h à 12h	/

Chaque candidat devra convenir de l'heure et date de visite en contactant la personne référente **au plus tard 48h** avant la visite :

- M. Joachim GARDIN : 06.80.93.46.81 – [joachim.gardin@univ-rennes2.fr](mailto:joachim.gardin@univ-rennes2.fr)
- M. Thomas LEDUC : 06.80.93.46.79 – [thomas.leduc@univ-rennes2.fr](mailto:thomas.leduc@univ-rennes2.fr)

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

### 3.9 – Critères de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité technique (50 %)	Qualité technique appréciée au vu des éléments contenus dans le mémoire du candidat
- Modalités d'exécution des prestations en site occupé (15 pts)	Notamment gestion des points de vigilance des difficultés particulières, planning, organisation de la sous-traitance éventuelle
- Compatibilité / adéquation des matériels proposés avec l'équipement (10 pts)	Les fiches techniques des différents matériels et matériaux que le candidat prévoit dans son offre pour effectuer l'opération ainsi qu'un devis détaillant les prestations et en spécifiant les équipements proposés.
- Moyens humains et matériels (10 pts)	Qualification du ou des responsable et chef d'équipe. Personnel exécutant hors période et pendant les périodes de congés.
- Références (10 pts)	La liste des travaux exécutés dans le cas d'une installation similaire au cours des cinq dernières années, appuyée par des attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants
- Réduction des nuisances (5 pts)	Les dispositions prises pour minimiser la gêne et les nuisances dans le cadre du projet
2. Prix TTC (40 %)	Le critère sera calculé sur la base du montant proposé € TTC par le candidat suivant la DPGF
3. Prise en compte des aspects environnementaux (10 %)	Gestion des déchets : moyen de collecte, traitement et recyclage des emballages et matériaux. Politique environnementale : Réalisation d'un bilan carbone et plan d'action mené au sein de l'entreprise pour réduire ses émissions de GES.

### 3.10 – Tests

Sans objet.

## 4 – Conditions de participation

### 4.1 – Date limite de remise des plis

**Vendredi 11 Avril 2025 à 12h**

### 4.2 – Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le DCE est consultable et téléchargeable sur le profil acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### 4.3 – Dépôt des plis

Les offres seront adressées uniquement sur le profil d'acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### 4.4 – Capacités

DC1, DC2, références, documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières, déclarations et attestations visés aux articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

### 4.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le RC.

## 5 – Renseignements complémentaires

### 5.1 – Langue utilisée

Français

### 5.2 – Monnaie utilisée

Euro

### 5.3 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement sur les ressources propres de l'Université Rennes 2  
Paiement à 30 jours par virement bancaire.

## 6 – Procédures de recours

### 6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif



UNIVERSITÉ  
RENNES 2

Hôtel de Bizien  
3 Contour de la Motte - CS 44416  
35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

## 6.2 – Coordonnées du comité consultation régional

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends (CCIRA) de Nantes  
22, mail Pablo Picasso - BP 24209  
44042 NANTES Cedex 1

## 7 – Identification de l'acheteur

**Université RENNES 2**  
DAFCO - Pôle Commande Publique  
(Bâtiment Présidence – Porte 403)  
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex  
@ : [achatsmarches@univ-rennes2.fr](mailto:achatsmarches@univ-rennes2.fr)  
<https://www.univ-rennes2.fr/>  
SIRET 19350937900015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

## 8 – Date d'envoi de l'avis à la publication

14 mars 2025